

Association Française du Boxer

Délégation Picardie



2ème Régionale d'élevage

Dimanche 6 avril 2008

Fontaine le Sec (80)

Jury : Walter Fichter (D) : Les Mâles

Bernard Kafka : Les Femelles



Par l'autoroute A28, sortie Oisemont.
Par l'autoroute A29, sortie Poix de Picardie

Hôtels à proximité :

Abbeville (30 km)

Formule 1 0 891 705 152

Etap Hôtel 0 892 680 772

Mers les Bains (40 km)

Etap Hôtel 0 892 680 815

Amiens (50 km)

Campanile Glisy 03 22 53 89 89

Première Classe Glisy 0 892 707 147

**Hébergement possible également en chambre d'hôte
ou gîte sur le lieu même de l'exposition à la ferme
équestre de la Claire Fontaine.**

Réservations au 03.22.25.12.39

Repas du Samedi soir à la Claire Fontaine.



Association Française du Boxer

DELEGATION de PICARDIE
Régionale d'Élevage à **FONTAINE LE SEC (80)**

6 avril 2008 (Clôture des inscriptions le **25/03/08**)

SEXE : Mâle Femelle **Né(e) le :** / / **Couleur :**
Fauve **Bringé**

NOM du CHIEN :

N° LOF : **N°TATOUAGE /PUCE :**

Radio des hanches : **Sigle sténose :** **Sigles sélection (APE – AE – SEL) :**

NOM DU PERE du CHIEN :

N° LOF du Père :

NOM de la MERE du CHIEN :

N° LOF de la Mère :

ELEVEUR :

PROPRIETAIRE :

Adresse :

Code Postal : **Ville :** **Tél. :**

ATTENTION :
Tous les Boxers français ou étrangers, nés à partir du 1^{er} mai 2004, aux oreilles coupées ne pourront pas concourir.

CLASSE D'ENGAGEMENT		
<input type="checkbox"/> Baby (3 à 6 mois)	<input type="checkbox"/> Puppy (6 à 9mois)	<input type="checkbox"/> Jeune (9 à 18 mois)
<input type="checkbox"/> Intermédiaire (15 à 24 mois)	<input type="checkbox"/> Ouverte (15 mois et plus)	<input type="checkbox"/> Travail * (15 mois et plus)
<input type="checkbox"/> Champion concourant **	<input type="checkbox"/> Vétéran (8 ans et plus)	<input type="checkbox"/> Champion non concourant **

Résultat de travail :

N'indiquer que le résultat le plus élevé obtenu par discipline

() Adresser impérativement l'attestation permettant l'engagement en classe travail délivrée par le SCC. En l'absence de ce document, le chien sera inscrit d'office en classe ouverte. (la récompense doit être obtenue avant la date de clôture de l'exposition).*

*(**) Adresser impérativement l'attestation de titre de champion prouvant l'accessibilité à ces classes. En l'absence de ce document, le chien concourant sera inscrit d'office en classe ouverte. (la récompense doit être obtenue avant la date de clôture de l'exposition).*

Classe	Engagement	Tarif
Jeune Ouverte Travail Champion	1 ^{er} chien	33 €
	2 ^{ème} chien	29 €
	3 ^{ème} chien & suivants	24 €
Baby, Puppy, Vétéran		18 €
Confirmation seule		18 €
Lot reproducteur, lot d'élevage, champion non concourant		Gratuit
Total Engagements		

Fait à le2008

Signature

Joindre impérativement une photocopie de vaccination antirabique
Aucun accusé de réception ne sera envoyé

Utiliser un bulletin par chien engagé (photocopie acceptée)

(***) A régler par chèque bancaire ou postal libellé à l'ordre de :

AFB Délégation de PICARDIE

A adresser à :
M. Patrick Piérard
 20 rue Raymond Bouteille
 80430 - BEAUCAMPS LE VIEUX

Tél /Fax : 03 22 90 46 55
 pierard.patrick@wanadoo.fr

Publicité catalogue Réception des publicités pour le catalogue avant le 25/03/2007	
.....-½ page noir & blanc à 30 €	
.....-½ page couleur à 50 €	
.....-1 page noir & blanc à 50 €	
.....-1 page couleur à 80 €	
Réservation des Repas	
.....Repas du samedi soir à 35 €	
.....Repas du dimanche midi à 12 €	
*** Total Général	

Restauration rapide sur place

REGLEMENT DE L'EXPOSITION REGIONALE D'ELEVAGE DE FONTAINE LE SEC (80).

LIEU et DATE - L'exposition se tiendra le **06/04/2008 à Fontaine le Sec.**

CLÔTURE DES ENGAGEMENTS - le **25 mars 2008**

RECEPTION DES CHIENS - Entrée des concurrents à partir de 08 h.00.
Début des jugements à 09 h00 précises

CLASSES DANS LESQUELLES LE BOXER PEUT ÊTRE ENGAGÉ :

CLASSE BABY - Pour les chiens de 3 à 6 mois (Classement du meilleur - sexes et couleurs confondus)

CLASSE PUPPY - Pour les chiens de 6 à 9 mois (Classement du meilleur mâle et de la meilleure femelle - couleurs confondues)

CLASSE JEUNE - Pour les chiens âgés de 9 à 18.

CLASSE INTERMEDIAIRE - Pour les chiens âgés de 15 à 24 mois

CLASSE OUVERTE - Pour les chiens de 15 mois et plus

CLASSE TRAVAIL - Pour les chiens de 15 mois et plus et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe Travail (joindre une copie à la feuille d'inscription) délivrée par la SCC.

CLASSE CHAMPION DE BEAUTÉ - Réservée exclusivement aux chiens déclarés Champions de Beauté Nationaux des pays membres de la F.C.I. et Champions internationaux de la F.C.I. (préciser la date d'homologation), âgés de 15 mois au jour de l'ouverture de l'exposition.

CLASSE VÉTÉRAN - Pour tous les chiens de 8 ans et plus.

LOT DE REPRODUCTEUR - Composé du reproducteur présent et d'au moins 5 produits tous présents en classe individuelle, quelle qu'elle soit. Produits issus de 3 portées minimum pour les mâles et de 2 portées minimum pour les femelles.

LOT D'ELEVAGE - Composé de 3 sujets, au moins, de même couleur déjà engagés en classe individuelle quelle qu'elle soit.

La qualité recherchée, primordiale pour un lot d'élevage, est son homogénéité. Les engagements pour ces 2 dernières classes peuvent être pris sur place avant le début du ring d'honneur.

DROITS D'ENGAGEMENT - Ils doivent être réglés en même temps que l'envoi du bulletin d'engagement et resteront acquis à la société organisatrice même si le chien ne peut être présenté.

REFUS OU EXCLUSIONS -

1) des engagements - l'organisation se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre et de les rembourser même après les avoir acceptés.

2) des chiens - à leur entrée les chiens seront examinés par le service vétérinaire et pourront être refusés :
- tout chien paraissant malade, enrhumé ou atteint de maladie de peau ;
- des chiens aveugles ou estropiés, de même que les chiennes visiblement

pleines, en état de lactation ou accompagnées de leurs petits, ainsi que des chiennes en chaleur ;
- les chiens dangereux ;
- les chiens monorchides, cryptorchides ou atrophiés, ceux-ci ne pouvant être jugés.

La décision du service vétérinaire est sans appel. Dans ces différents cas, les engagements ne seront pas remboursés.

JUGEMENTS - Ils sont sans appel et définitifs dès que prononcés. En aucun cas un chien absent au moment des jugements ne sera examiné par la suite. La société organisatrice se réserve le droit de modifier le jury en cas de défaillance d'un ou plusieurs juges.

Tous les chiens seront, dans un premier temps, jugés, qualifiés et classés.

Les qualificatifs attribués seront :
Pour les classes « Baby et Puppy » :
Très Prometteur, Prometteur ou Assez Prometteur.

Pour toutes les autres classes :
Excellent, Très Bon, Bon, Assez Bon ou Insuffisant.

Au terme de tous les jugements, les sujets classés seront rappelés sur le ring d'honneur pour y recevoir leurs récompenses. Il y sera alors procédé à la désignation des meilleurs sujets de l'exposition et à l'attribution, éventuelle, des CACC et des réserves de CACC.

RING d'HONNEUR - A partir de 15 h00, sur le ring d'honneur l'ensemble du jury examinera, dans l'ordre, les lots d'élevage et les lots de reproducteurs puis, désignera les meilleurs sujets de la journée.

DESIGNATION DES MEILLEURS -

Les 2 meilleurs **mâles fauves** (premier et second) seront désignés entre les classes Intermédiaire, Ouverte et Travail.

Il en sera de même pour les **mâles bringés**, pour les **femelles fauves** et pour les femelles **bringées**.

ATTRIBUTION DES CACC - Si le nombre de Boxers prévu (60 - hors babies et puppies) est atteint, les Juges pourront attribuer les CACC : 1 CACC au meilleur Mâle, 1 R-CACC au 2ème meilleur Mâle, 1 CACC à la meilleure femelle, 1 R-CACC à la 2ème meilleure Femelle, entre les premiers et second meilleurs désignés ci-dessus et les 2 premiers classés de chaque classe Champion inscrits comme concourant.

RÉCLAMATIONS - Toute réclamation devra être formulée par écrit dans l'heure de l'événement qui l'aura motivée et être accompagnée d'une caution de 85 €, qui restera acquise à la société organisatrice si après examen elle est reconnue sans fondement.

ANNULATION - En cas d'impossibilité d'ouvrir l'exposition pour des raisons majeures indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que la société

organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

RESPONSABILITÉ - La société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsure occasionnée par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit. Les chiens dangereux ne seront pas admis.

Les exposants étant seuls responsables dans l'enceinte de l'exposition des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens, tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place. Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

Dans tous les cas non prévus au présent règlement, les règlements de la Société Centrale Canine seront appliqués.

PROPHYLAXIE DE LA RAGE

Pour les Boxers des exposants étrangers, la vaccination antirabique doit avoir été pratiquée depuis plus d'un mois, le certificat devra avoir été authentifié par les autorités vétérinaires du pays d'origine, garantir que l'animal a bien été vacciné par un procédé autorisé dans ce pays et être traduit officiellement en langue française. Il y a lieu de présenter ces mêmes documents pour accéder à l'Exposition. Par ailleurs, les chiens doivent être en parfait état de santé.

Les origines de chacun d'eux devront pouvoir être justifiées à tout moment. Le Vétérinaire officiel désigné par l'Administration peut refuser l'admission des chiens à l'Exposition en cas de non-conformité aux conditions sanitaires.

CONFIRMATION - Âge de confirmation : 12 mois minimum. Les confirmation se feront au terme des jugements.

ATTENTION « OREILLES COUPÉES »

les chiens nés après le 30 avril 2004 dont les oreilles sont coupées sont interdits d'exposition en France, ils ne peuvent pas être confirmés.

La confirmation d'un Boxer à oreilles taillées sera éventuellement possible sur production d'un dossier médical d'un vétérinaire apportant la preuve qu'une lésion a nécessité l'intervention.

Suite à certaines remarques, la SCC a précisé que l'attestation du vétérinaire ne pouvait en aucun cas être mise en cause et être considérée comme certificat de complaisance.